

Compte-rendu Conseil municipal du 20 février 2020

1 – Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil municipal a déclaré que le compte de gestion pour l'exercice 2019, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – Approbation du compte administratif 2019

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2019 qui est en parfaite adéquation avec le compte de gestion du receveur. Les propositions d'affectation seront faites lors du vote du budget 2020.

BUDGET PRINCIPAL : compte administratif 2019

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	872 700.42 €	1 149 571.32 €
	Section d'investissement	1 394 186.33 €	918 212.64 €
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement		276 869.90 €
	Section d'investissement	475 973.69 €	
RESULTAT ANTERIEUR INCORPORE	Section de fonctionnement		109 770.05 €
	Section d'investissement		316 165.46 €
RESULTAT ADMINISTRATIF	Section de fonctionnement		386 639.95 €
	Section d'investissement	159 808.23 €	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	91 291.85 €	275 729.00 €

3 – Contrat d'assurance des risques statutaires

La Mairie d'Aiguilhe a chargé le Centre de gestion de la Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 01^{er} janvier 2021, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

4 – PV de mise à disposition du bâtiment de la micro-crèche à la CAPEV

Dans le cadre de l'extension de sa compétence « coordination, planification et harmonisation des services petite enfance et jeunesse » à la gestion des crèches, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay s'est substituée de plein droit, à compter du 01/01/2017, à la Commune d'Aiguilhe antérieurement compétente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à signer le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment de la micro-crèche entre la Commune d'Aiguilhe et la Communauté d'Agglomération afin de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

5 – Marché de travaux extension du bâtiment des services techniques

Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau projet d'extension du bâtiment des services techniques pour un montant prévisionnel de **154 858.20 € HT**.

Le conseil municipal a approuvé ce nouveau projet pour un montant prévisionnel de 154 858.20 € HT.

6 – Nom de rue

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le changement de nom de la voie suivante :

- la voie « rue Chosson » devient le prolongement de la « rue du Rocher ». La dénomination rue Chosson est supprimée.

7 - Délégation de service public concernant l'exploitation du Rocher

Le conseil municipal a décidé d'organiser une mise en concurrence pour la DSP concernant l'exploitation du site du Rocher.

8 – Projet de coopération internationale – ajustement du plan de financement

La commune a réalisé en 2019 une étude de positionnement du nouvel espace d'accueil du Rocher et l'élaboration de supports de communication pour bien promouvoir ce nouveau concept.

Le conseil municipal a approuvé le projet et son plan de financement prévisionnel et demande au maire de solliciter les financements au titre du Programme Leader article 19-3, sur la base du plan de financement ci-dessous.

DEPENSES HT		RECETTES	
ETUDE	10 500.00 €	LEADER	9 168.00 €
FLYERS	1 480.00 €	AUTOFINANCEMENT	2 812.00 €
TOTAL	11 980.00 €	TOTAL	11 980.00 €